

Convention de stage

entre l'établissement compétent

Nom de l'organisme :

Rue, numéro :

Code postal, ville :

Responsable de stage/interlocuteur :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

et l'étudiant(e) en (filière)

Madame / Monsieur :

Né(e) le : à :

Rue, numéro :

Code postal, ville :

Téléphone :

Courriel :

il est conclu la convention suivante :

§ 1

Objet et durée du stage

- 1) La convention est conclue pour la période du.....au.....à raison deheures par semaine.
- 2) Comme prévu au règlement des études et des examens (filière), il s'agit d'un stage obligatoire (document annexe : extrait du règlement des études et des examens).
- 3) Il ne saurait ici être question d'un contrat de travail.
- 4) À l'issue du stage, il ne pourra être prétendu ni à un contrat de formation, ni à un contrat de travail.

§ 2

Obligations des parties

- 1) L'établissement s'engage,
 - a) -dans la mesure de ses possibilités- à accorder tout son soutien à l'étudiant(e), en vue de la transmission de connaissances et de compétences. Il est concédé à l'étudiant(e) le droit de s'informer sur les différents domaines de l'organisation. Il/elle devra régulièrement participer au déroulement des tâches et pourra, le cas échéant, être responsable de son propre (petit) projet ou se voir confier une tâche à accomplir. Ceci aura lieu selon les besoins du moment et dans le respect des modalités du stage.
 - b) à désigner un collaborateur expérimenté de l'établissement comme responsable direct, ce dernier devant prendre en charge l'étudiant(e). Pour cela, l'établissement ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation.
 - c) à délivrer à l'étudiant(e), immédiatement à l'issue du stage, une attestation de stage indiquant l'objet et la durée du stage, ainsi que les missions qui ont été effectuées.

- 2) L'étudiant(e) s'engage,
 - a) à profiter des opportunités qui lui sont offertes.
 - b) à accomplir consciencieusement les missions qui lui sont confiées.
 - c) à observer les règles en vigueur, notamment le règlement intérieur, la réglementation relative à la prévention des accidents et la protection des données.
 - d) à obtempérer aux directives de son tuteur ou autre personne désignée.
 - e) à l'issue du stage, à fournir à l'établissement un rapport de stage, dans la mesure où ce dernier est prévu par le règlement des études et des examens.
 - f) à notifier toute absence à l'établissement et ce, sans délai.
 - g) à observer le devoir de réserve et de confidentialité concernant les personnes et tous les dossiers dont il/elle aura pris connaissance pendant la durée du stage.

§ 3

Gratification

Pour la durée du stage, l'étudiant(e) percevra une gratification à hauteur de € /
ne percevra pas de gratification¹.

§ 4

Protection accident du travail/Assurance responsabilité civile

- 1) Pendant la durée du stage et conformément à la législation, l'étudiant(e) est assuré(e) contre les accidents. Il/elle est couvert(e) par l'organisme d'assurance de l'établissement dans lequel se déroule le stage.

¹ souligner la mention exacte

2) Pendant la durée du stage, l'étudiant(e) bénéficie de l'assurance collective de responsabilité civile souscrite par le centre régional des œuvres universitaires de la Thuringe, dans la mesure où ce n'est pas l'assurance responsabilité civile de l'établissement ou une autre assurance responsabilité civile qui le/la prend en charge.

§ 5

Révocation de la convention

Chaque partie contractante se réserve le droit de révoquer la convention de stage pour une raison majeure, à tout moment et sans délais de préavis, en notifiant sa décision par écrit à l'autre partie contractante.

§ 6

Disposition finale

- 1) Toute modification, tout complément ou accord accessoire doit revêtir la forme écrite.
- 2) Dans le cas où une disposition de la présente convention s'avérerait caduque, la validité des autres dispositions n'en serait en rien modifiée.

....., le
Établissement compétent

....., le
L'étudiant(e)